



## CONTRAT D'ACCUEIL N°..... ENTRE

**Le centre de jour pour personnes âgées « Part'Âge »**, sis Rue Fattet 190, 2944 Bonfol, par son/sa

responsable \_\_\_\_\_,

**ET**

**L'hôte, M. ou Mme** \_\_\_\_\_, domicilié(e) à \_\_\_\_\_,

év. représenté(e) par son représentant légal M. ou Mme \_\_\_\_\_

L'hôte s'engage à fréquenter le centre tous les : \_\_\_\_\_

Journée     Demi-journée avec repas     Demi-journée sans repas

L'hôte ou son représentant légal prend connaissance des différents éléments abordés ci-dessous ainsi que du règlement interne et de son annexe, ainsi que du formulaire d'admission qui font partie intégrante du présent contrat.

Par souci de clarté et de lisibilité, la dénomination masculine désigne à la fois les femmes et les hommes.

### 1) Missions du centre de jour pour personnes âgées

- Offrir des services et des prestations contribuant au maintien à domicile dans les meilleures conditions le plus longtemps possible.
- Accueillir et accompagner au sein du centre de jour des seniors et leur permettre, malgré les problèmes liés à l'âge, de maintenir une vie sociale, des liens affectifs et la plus grande autonomie possible ;
- Offrir aux familles, aux proches, un temps de répit régulier.

## 2) Demande d'admission

La demande de séjour au centre de jour peut être adressée par le futur hôte, par le représentant légal, par l'entourage, par le médecin traitant, les services d'aide et de soins à domicile ou tout autre partenaire du réseau de santé.

## 3) Admission

Le centre de jour pour personnes âgées est ouvert à toute personne désireuse de prendre part régulièrement aux activités.

Avant l'admission, une rencontre est organisée entre le/la responsable du centre de jour avec le futur hôte et éventuellement les proches. Une journée d'essai est proposée et fortement conseillée.

L'admission se fait après que la décision soit prise conjointement entre le futur hôte et/ou son représentant et l'équipe.

L'hôte et/ou son représentant reçoivent et signent le contrat d'admission sur lequel l'établissement et ces derniers s'engagent réciproquement.

## 4) Durée de contrat et résiliation

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée.

Toute personne (l'hôte ou son représentant légal) peut mettre un terme au présent contrat par écrit au moins un mois à l'avance.

## 5) Prix et facturation

- Les prix de la journée et demi-journée avec ou sans repas sont fixés par le Service de la Santé du Canton du Jura. Voir annexe 1 au règlement interne.
- Les frais des activités extraordinaires ne sont pas compris dans le prix du forfait.

- L'hôte est avisé par écrit des modifications des prix, avec l'indication des motifs.
- L'hôte ou son représentant légal accepte de verser les montants des factures en cours et dues pour la participation des journées au centre de jour « Part'Âge ». Les factures sont établies mensuellement selon contrat et son payables dans les 30 jours, sans déduction.

## 6) Assurances

Le centre de jour pour personnes âgées a contracté une assurance responsabilité civile requise. Il bénéficie également d'une assurance relative au transport des hôtes.

L'hôte ou son représentant légal est également tenu de souscrire une assurance en responsabilité civile. Le centre de jour n'assure aucune responsabilité pour les actes dommageables que peuvent commettre les hôtes.

## 7) Personnes de référence / représentant légal

Coordonnées des/de la personne/s à contacter immédiatement en cas de besoin (la personne n'ouvre pas sa porte, ne répond pas, personne ne vient chercher l'hôte en fin de journée,...)

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Tél. : .....

Lien (de parenté ou non) avec l'hôte : .....

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Tél. : .....

Lien (de parenté ou non) avec l'hôte : .....

### 8) Droit à l'image

- J'autorise la diffusion de toute image, vidéo ou enregistrement de ma personne dans les locaux du centre de jour, sur le site web de l'Association Centre de Jour Part'Âge et sur d'autres sites officiels, ainsi qu'à des fins médiatiques, y compris lors de présentations promotionnelles et de campagnes de publicités. J'autorise également la diffusion et l'utilisation de tout matériel créé par ma personne au nom de l'Association Centre de jour Part'Âge.
- Je n'autorise pas l'usage de mon image.

### 9) Partenariat

Le centre de jour s'inscrit dans une politique de maintien à domicile. Il est dès lors essentiel de collaborer avec les autres professionnels du réseau de soins ainsi que le médecin traitant et l'entourage.

### 10) Droit applicable

Le présent contrat est soumis au droit suisse.

Toute admission soumet l'hôte à la connaissance et au respect du présent contrat et des annexes ci-dessous qui l'accompagnent.

Le présent contrat est établi en deux exemplaires originaux

à Bonfol, le \_\_\_\_\_

Signatures :

Représentant du Centre de jour « Part'Âge » \_\_\_\_\_

L'hôte ou le représentant légal de l'hôte \_\_\_\_\_

Annexes :

- Règlement interne du centre de jour pour personnes âgées
- Annexe 1 au règlement interne du centre de jour pour personnes âgées
- Formulaire d'admission